



## ASC sortie Pentecôte 22. au 24.05.10 Rhein Neckar Chapter Germany

Descriptif du voyage	Départ de : Bonne-sur Menoge (Super U)	A 7 heures 00
<b>Jour</b>	<b>Etapas</b>	<b>Km</b>
Samedi 22 mai	Bonne-sur Menoge – HRC Mulhouse – Collation (prestation non comprise) Mulhouse - Rhein Neckar Chapter Allemagne Hôtel am Technikmuseum Sinsheim	330 240
Dimanche 23 mai	<b>H.O.G. Rally des Sud &amp; West Chapters</b> avec les différents Chapters présents Repas en campagne Musée technique & IMAX	300
Lundi 24 mai	Après le petit déjeuner, retour avec nos amis, direction Mulhouse Pause déjeuner (prestation non comprise) et Départ pour la concession à Annecy <b>Soit environ</b>	240 330 <b>1440 km au total</b>

### Prestations, Budget :

2 nuits à l'hôtel \*\*\*\* avec petit déjeuner buffet, 2 dîners (menu 4 plats) - Repas du dimanche à midi, 1 entrée au musée technique avec guide en français et au cinéma 3D IMAX - Essence pour le rallye du dimanche

**Chambre double : Euros 235,00 par personne**

**Chambre individuelle : Euros 295,00**

Responsable sortie : Rüdiger Langhabel

Tél. 04 50 31 45 60

Email : ruediger.langhabel@sfr.fr

Retournez cette inscription au chapter avec votre règlement. Etablir le (les) chèques à l'ordre de :  
Alpes Spirit Organisation

**RESPONSABILITES** : Permis de conduire et assurance, dans le cadre des activités, tous les participants doivent posséder le permis de conduire et l'assurance en cours de validité en fonction du véhicule utilisé. **Code de la route** : tous les participants doivent respecter le code de conduite suivant le pays dans lequel ils évoluent. **Renoncement au droit de recours** : le Chapter, même s'il est affilié au HOG, reste néanmoins une entité séparée et indépendante, responsable de ses actions. Tous les membres du HOG et leur (s) invité (s) participent volontairement et à leurs propres risques aux activités du Chapter affilié au HOG. Le concessionnaire sponsor, le HOG et la Harley Davidson Motor Company, ses auxiliaires et distributeurs ainsi que les membres du bureau, officers, road captains sont et seront exemptés de toute responsabilité par le membre/l'invité quelles que soient les blessures, les pertes subies par le membre/l'invité ou par ses biens et pouvant résulter d'une participation aux activités du HOG et à celles du Chapter affilié au HOG. Cela signifie qu'aucun des membres de l'Alpes Spirit Chapter et leur (s) invités (s) ne peuvent en aucun cas intenter une action en justice à l'encontre du concessionnaire sponsor, du HOG, de la Harley Davidson Motor Company, ses auxiliaires et distributeurs, de l'Alpes Spirit Chapter de l'association Alpes Spirit Organisation et de leurs agents, employés ou responsables respectifs quelles que soient les blessures qu'ils aient pu subir ou les dommages infligés à ses biens. **Alcool et stupéfiants** : les membres doivent respecter le code civil français et à l'étranger, la législation applicable.

Conducteur	Nom	Prénom
2 <sup>e</sup> Conducteur ou passager	Nom	Prénom
Adresse		
Code postal	Ville	Tél.
Montant total de la participation :	€	
Conducteur <i>Lu et approuvé, signature :</i>	2 <sup>e</sup> Conducteur ou passager <i>Lu et approuvé, signature</i>	Email

